

Droit et loi pour l'enfant

Par mimiloulou, le 20/10/2011 à 11:36

Bonjour,

Je suis separé de mon enfant depuis juin 2009 et il est placé en famille d'accueil . Je souhaiterais savoir si par la loi, je peux demander de ne avoir de droit parentaux pour le donner a mes parents qui sont plus apte a le garder mon enfants avec eux. car il veux étre avec moi mais pas avec mon conjoint qui n'est pas son père. C'est un enfant qui n'a pas de papa, il ne connait que moi, il est rentré en confil avec mon conjoint ce qui a entrenais son placement. Je veus qu'il soit heureux même loin de moi car le voir une fois par mois pendant 1 heure c'est trop court et nous avons plus ce lien que nous avions quand il était a la maison. c'est un chois dure a faire mais si on me le prémet les deux partis seront heureux car si mes parents peuvent l'avoir définitivement ca arranger les choses. Je veux savoir si la loi est contre ou quelle possibilitait peuve se trouve.

Je doit me rentre devant le juge des enfants en décémbre et pour cela je veux savoir si c'est légale?

Merci de me repondre par e-mail

Par mimi493, le 20/10/2011 à 13:15

Il appartient à vos parents de saisir le juge pour être nommé tiers de confiance et avoir la résidence de l'enfant